

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue de Toulouse 47-49
1040 BRUXELLES

1977
CD/P/47

C O M I T E D I R E C T E U R
Réunion des 25 - 26 mars 1977 à Rome

MEMORANDUM DU MOUVEMENT EUROPEEN
AUX DIRIGEANTS DE LA COMMUNAUTE ET AUX GOUVERNEMENTS
DES ETATS-MEMBRES

15 mars 1977

En ce début de l'année 1977, au moment où la Communauté peut dresser le bilan de ces vingt premières années depuis la signature des Traités de Rome, le Comité exécutif du Mouvement Européen estime de son devoir d'attirer l'attention des dirigeants de la Communauté et des gouvernements des Etats-membres sur un certain nombre de considérations importantes concernant l'état présent de la Communauté et de leur soumettre des suggestions pratiques pour la conduite de la Communauté dans les prochains mois.

*

*

*

Etat présent de la Communauté.

Le Mouvement Européen n'est inspiré d'aucun sentiment de pessimisme. Ce n'est pas seulement la conséquence de son rôle (si le sel perd sa saveur avec quoi le lui rendra-t-on ?), c'est le résultat d'une analyse objective de la situation.

./...

Du côté positif, il faut souligner les constatations suivantes :

- 1) Contrairement à ce qui s'est passé en 1929 - 31 dans les pays européens, le marché commun, malgré la gravité de la crise économique, est resté intact dans son ensemble. On n'a pas vu les Etats-membres multiplier les recours aux clauses de sauvegarde et hérissier leurs frontières de mesures protectionnistes, de restrictions quantitatives, de taxes et autres restrictions aux échanges. Le marché est resté ouvert, sauf exception, et prêt à profiter dans son ensemble de toute reprise économique générale. Il n'aurait sans doute plus manqué qu'il en fût autrement; mais c'est là assurément un fait très positif.
- 2) Un certain nombre de progrès politiques très importants ont été accomplis pendant ces deux dernières années, malgré les difficultés de la crise économique. On a vu la France mettre fin au veto qui bloquait depuis quinze ans l'élection du Parlement européen au suffrage universel et celle-ci est enfin prévue pour 1978. On a vu la Grande-Bretagne mettre fin aux tentations de sécession par un referendum dont le résultat a été net et décisif. On a vu la Communauté conclure avec non moins de 45 Etats en voie de développement la convention de Lomé qui marque un progrès très important, à la fois qualitatif et quantitatif, sur les conventions antérieures de Yaoundé. On a vu les Etats-membres commencer à se préoccuper très sérieusement de l'avenir politique de la Communauté et charger M. Leo Tindemans de la mission que l'on sait. Les Etats tiers, décidément moins impressionnés que les communautaires eux-mêmes par les difficultés qui se révèlent à l'intérieur de la Communauté, ont poursuivi leur effort pour y adhérer : aujourd'hui la Grèce frappe

à la porte de la Communauté, demain ce seront le Portugal et aussi l'Espagne après l'achèvement de son processus de démocratisation. Enfin l'URSS, après vingt ans de silence, vient de décider d'entamer des négociations avec la Communauté.

Du côté négatif, malheureusement, les sujets de préoccupations ne manquent pas.

- 1) Le premier est incontestablement l'absence de décision des autorités communautaires dans des matières essentielles. Que, trois ans après qu'ait éclaté la crise pétrolière, la Communauté n'ait pas encore adopté une politique énergétique, passe l'entendement. Aucun des pays de la Communauté n'est en mesure de régler seul ses problèmes dans ses rapports avec les pays producteurs. Si les Etats-membres s'étaient entendus au lieu de se diviser, la crise pétrolière actuelle aurait été depuis longtemps résolue par un compromis raisonnable. Personne n'a rien gagné à ces attitudes non communautaires et la Communauté a beaucoup perdu.

Il en est de même pour la politique industrielle. Voici plus de six ans que la Commission a proposé aux Etats-membres un premier programme de politique industrielle de la Communauté, mais pas encore d'ébauche d'une politique industrielle. Ce n'est pas justifiable.

L'importance insuffisante de la politique régionale n'a pas non plus permis d'endiguer le déséquilibre croissant, et très préoccupant pour l'avenir, entre les zones les plus développées et les zones les moins développées de la Communauté.

D'une façon plus générale, la crise a montré le caractère provisoire de toute intégration de marché en l'absence d'une coordination politique réelle. La crise économique qui atteint l'Europe et le chômage qui est en résulté auraient dû faire l'objet de programmes d'action de la Communauté dans son ensemble au lieu de réactions individuelles des Etats-membres. Ces mesures communautaires, on les attend toujours.

- 2) Ce n'est pas seulement l'attitude individualiste et non communautaire des Etats-membres qu'il faut déplorer, c'est aussi la pauvreté, et pour tout dire l'impuissance des mécanismes de décision dont s'est dotée la Communauté. On ne dira jamais assez combien a été funeste la décision, prise par le Conseil en 1966, à Luxembourg, de statuer dorénavant à l'unanimité. Depuis lors, la Communauté de six, puis de neuf membres, n'est plus conduite par la majorité, mais par la minorité. Qu'un seul Etat-membre s'oppose à une décision acceptée par tous les autres et c'est lui qui déterminera l'attitude de la Communauté. Il a suffi, l'an dernier, de l'opposition d'un seul Etat-membre pour que la Communauté soit absente de la conférence de Porto-Rico. Le Président Carter vient de décider qu'il inviterait dorénavant la Communauté comme telle et lui a témoigné des égards en faisant commencer la visite du Vice-Président Mondiale par Bruxelles. Est-il normal que les gouvernements des Etats-membres paraissent témoigner moins d'attentions à la Communauté qu'ils ont créée et dont ils sont les dirigeants, que ne le fait le Président des Etats-Unis ?

Il en est de même du rapport Tindemans. Les Etats-membres ont chargé M. Léo Tindemans d'une mission à fin 1974. Le Premier Ministre belge a déposé son rapport, après une année de consultations multiples et de travail, à fin 1975. Un an après, les Etats-membres réunis dans leurs Conseils n'ont encore rien décidé ...

Lenteur et impuissance caractérisent trop souvent les délibérations de nos ministres. Ils sont pourtant le principal organe de décision puisqu'ils composent le Conseil. Disons-le, la Communauté n'est pas gouvernée. Aucun des neuf pays qui la composent n'accepterait que ses affaires nationales soient aussi mal traitées. Il ne suffit plus de le constater. Le temps est venu d'agir.

* * *

Un programme d'action.

Le Mouvement Européen est conscient des difficultés qui assaillent les gouvernements des Etats-membres en plein milieu d'une crise économique, monétaire, financière et sociale dont la fin n'est pas encore en vue. Aussi a-t-il souhaité se borner, pour l'instant, à soumettre aux dirigeants de la Communauté, comme à ceux des Etats-membres, non pas un programme ambitieux, mais quelques suggestions simples et de caractère pratique.

I. En ce qui concerne l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, il se réjouit des décisions prises par le Conseil de la Communauté le 20 septembre dernier. Il se borne, pour l'instant, à demander aux gouvernements des Etats-membres de veiller à ce que les procédures parlementaires d'approbation soient menées le plus rapidement possible à leur terme, afin qu'un temps suffisant subsiste pour la préparation de l'élection proprement dite, et que la date fixée par les Etats-membres eux-mêmes pour l'élection - soit mai 1978 - puisse être respectée.

./...

II. En ce qui concerne le rapport Tindemans, le Mouvement Européen déplore que les Etats-membres n'aient pas encore tiré de conclusions pratiques de l'examen auquel ils ont procédé. En attendant ce moment, et avant les élections du Parlement, les problèmes subsistent qui réclament des solutions. Le Mouvement Européen désire attirer votre attention sur quatre d'entre eux qui sont mûrs pour une décision.

A. La Communauté doit dorénavant parler d'une seule voix vis-à-vis des pays tiers. La règle est simple : elle repose sur une expérience suffisamment longue et sur des précédents éclatants, pour ne souffrir aucune difficulté. On a vu dans le Kennedy Round et la convention de Lomé avec quelle autorité la Communauté est capable de s'exprimer lorsqu'elle le fait d'une seule voix. Une longue pratique a mis au point d'une façon parfaite la collaboration entre la Commission qui négocie et le Conseil qui décide des négociations, en fixe les directives et, finalement, conclut. Une fois pour toutes, ceci devrait être décidé et devenir la règle.

B. La Communauté doit reprendre les efforts en vue de faire progresser l'union économique et monétaire dotée de moyens propres. Elle seule sera de nature à assurer l'équilibre nécessaire entre la libéralisation des échanges et la mise en place de mesures efficaces de coordination politique. La crise du dollar en 1971, la crise économique depuis lors ont beaucoup paralysé les efforts. Il faut les reprendre. Ils seront naturellement beaucoup facilités si la nouvelle administration américaine revient sur la dernière position de sa devancière et accepte de reprendre, au sein du Fonds monétaire international, l'effort commun pour reconstruire un

système monétaire international fondé sur des taux de change fixes, mais ajustables (on sait combien ces efforts avaient progressé entre 1971 et 1974). Mais, même si les Etats-Unis - dont la position dans ce domaine n'est pas encore arrêtée au moment où nous écrivons - devaient se montrer décevants, ce ne serait pas une raison suffisante pour la Communauté pour rester dans l'état d'immobilité où elle se trouve maintenant et les autorités de la Communauté seraient bien inspirées en provoquant une réunion commune des Ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales afin de déterminer quelles actions peuvent être pratiquement entreprises, dans les temps prochains. L'instabilité monétaire n'a pas été simplement la conséquence de la crise économique actuelle, elle en a été une des causes et il faut progressivement y mettre fin.

- C. Enfin, le Conseil doit passer aux actes en ce qui concerne le retour au vote à la majorité.

Déjà, la conférence au sommet en avait consacré le principe en 1974, mais rien, ou presque rien, n'a été fait depuis lors pour mettre cette résolution en pratique.

Or, voici qu'une occasion surgit, qui est en même temps une nécessité. C'est la perspective d'un nouvel élargissement de la Communauté par l'adhésion de nouveaux membres.

Tout le monde convient qu'il n'est pas possible d'augmenter encore le nombre des membres de la Communauté tout en maintenant le système du vote à l'unanimité dont les effets nocifs actuels ne sont déjà que trop évidents. Or, tout fait prévoir

que la Grèce sera membre de la Communauté d'ici deux ans (un an de négociations, un an de ratification parlementaire sont des perspectives raisonnables). On ne peut pas faire attendre la Grèce à la porte de la Communauté sous prétexte que nous avons encore des problèmes internes à résoudre. La Grèce a besoin de nous, elle a été notre première associée depuis 1961, nous devons l'accueillir. C'est donc maintenant, et pas plus tard, qu'il faut en revenir au système du vote majoritaire prévu dans le Traité. Il faudra même aller plus loin. Car, on imagine difficilement que la Grèce devienne plein membre de la Communauté et qu'après cela, conformément à l'article 237 du Traité, elle puisse exercer un droit de veto à l'égard de l'adhésion de la Turquie quand le problème se posera. Des formules devraient être trouvées; c'est possible. Après la Grèce, l'Espagne et le Portugal vont bientôt demander leur adhésion, et une solution générale est de plus en plus nécessaire. Il est clair que les jours de l'unanimité doivent être comptés et qu'il appartient maintenant aux Etats-membres de restaurer les mécanismes majoritaires permettant enfin à la Communauté de décider et d'agir.

- D. Il a été maintes fois reconnu et proclamé que le Conseil des Ministres, auquel incombe les grandes décisions, ne peut pas en même temps gérer la Communauté. Il n'en a pas la possibilité puisqu'il ne siège pas en permanence et que la gestion suppose des décisions rapides; il n'en a pas les instruments, ceux-ci étant entre les mains de la Commission.

Il convient, en conséquence, d'étendre les délégations de compétences actuellement reconnues à la Commission. La conférence au sommet réunie à Paris le

12 décembre 1974 s'exprime là-dessus comme suit :
"Ils conviennent (les chefs de gouvernement des neuf États) de l'intérêt de faire usage des dispositions du Traité de Rome en vertu desquelles les compétences d'exécution et de gestion qui découlent des règlements communautaires peuvent être conférés à la Commission".

Nous souhaitons, en conséquence, que la Commission établisse et transmette au Conseil la liste des délégations de pouvoirs qui devraient lui être consenties en vertu du texte ci-dessus. Naturellement, cette liste peut être établie d'office par la Commission en vertu des pouvoirs qu'elle détient du Traité et le Mouvement Européen en a déjà exprimé le vœu, lors de son dernier Congrès de février 1976 à Bruxelles. Mais, il est certain qu'une demande émanant du Conseil encouragerait la Commission dans ce travail en lui donnant l'impression qu'il entre dans les intentions du Conseil d'y donner suite et d'aboutir pratiquement à des décisions.

Les Etats-membres viennent de nommer une nouvelle Commission et de mettre à sa tête une personnalité connue à la fois par son expérience politique et ses convictions européennes. Le Conseil serait bien inspiré en faisant à M. Roy Jenkins le cadeau de joyeuse entrée qu'il aurait déjà dû faire il y a quatre ans à M. Ortolí et en se déchargeant sur la Commission de toutes les tâches qui alourdissent inutilement le Conseil et freinent le développement de la Communauté.

./...

E. Dans le chapitre "L'Europe des citoyens", le rapport Tindemans propose la création d'un Fonds Européen. Une initiative vient d'être prise dans ce sens par la Fondation Européenne de la Culture, appuyée de plusieurs côtés. Nous souhaitons que lors du XXème anniversaire du Traité de Rome le Conseil européen décide de soutenir cette initiative et de recommander à la Commission et aux gouvernements de lui donner leur appui. Ainsi une coopération durable pourra être établie entre organismes privés et institutions publiques afin de promouvoir tout ce qui peut conduire à une meilleure adaptation de l'Europe aux citoyens".

*

*

*

Ce que nous demandons aux autorités communautaires, ce que nous demandons aux gouvernements des Etats membres n'est pas révolutionnaire; ce n'est pas non plus sorcier. Mais cela améliorerait grandement le fonctionnement de la Communauté et donnerait l'impression à l'opinion européenne, au moment où elle va être consultée l'an prochain pour l'élection du Parlement européen, que nos Etats-membres sont enfin décidés à prendre la Communauté européenne au sérieux.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue de Toulouse 47-49
1040 BRUXELLES

CD/P/49

C O M I T E D I R E C T E U R

Réunion des 25 - 26 mars 1977 à Rome

PROPOSITION DU CONSEIL FRANÇAIS POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX
NOBEL DE LA PAIX.

"Afin de récompenser ses efforts inlassables et fructueux pour promouvoir la construction d'une Europe unie, facteur déterminant de la Paix dans le monde, le Mouvement Européen estime que le Prix Nobel de la Paix pour 1977 devrait être attribué à Jean MONNET, citoyen d'honneur de la Communauté européenne".

C O M I T E D I R E C T E U R

Réunion des 25 - 26 mars 1977 à Rome

RESOLUTIONS FOR THE COMITE DIRECTEUR.

I

The Comite directeur at its meeting in Rome on 25 - 26 March 1977 recommends the immediate setting up of a special committee for European elections to take overall charge at Community level of a public information campaign designed to ensure the maximum citizen participation in the elections to the European Parliament. To guarantee its effectiveness and the availability of adequate financial and administrative resources it is proposed that :

- a) The Committee consists of representatives of the executive committee of the European Movement; the European League for Economic Cooperation; the U.E.F.; J.E.F.; CCE; AEDE; FIME; European journalists and the European Commission, European Parliament and the European Economic and Social Committee.
- b) Its chairman and chief executive, preferably on a full time basis, should be a person of political standing and administrative experience, who would command the confidence of the European Institutions, which would be making the major financial contribution to the committee's work. To this end it asks President Jean Rey to hold urgent consultations with the Commission and other appropriate bodies or individuals to find suitable candidates for the consideration by the proposed committee.
- c) Until after the holding of European elections; first priority must be given by the participating organisations to the work of the campaign. To this end it is proposed that, where practicable, secretariats of the participating organisations be amalgamated under the direction of the campaign committee's chief executive.

./...

- d) The principal tasks of the campaign committee should be :
1. the coordination of national campaigns and the widest exchange of information undertaken;
 2. assistance in countries, regions, or sectors where effective campaigns are lacking due to the absence of suitable organisations or financial resources;
 3. the conduct of an international campaign involving liaison with and stimulation of the media; i.e. press, radio and television; the promotion of common symbols and slogans to be used throughout the Community and, within obtainable resources, an advertising campaign to ensure maximum citizen participation in the elections.

II

The Comite directeur believes that if the European elections are to be conducted by the political parties on European issues, the information and education campaign preceding the election itself, should be conducted on the basis of a common platform throughout the Community. To this end it recommends that the manifesto of the British Council of the European Movement be distributed for discussion at the May Federal Council and then used for the drafting of a Community wide Manifesto in cooperation with the U.E.F., CCE and other organisations that are undertaking this task.

III

The Comite directeur asks its President to make urgent representations to the Commission about the setting up of the proposed European Foundation. Its function should be confined to receiving funds from the Community; National Governments and private sources and distributing these by way of grants to existing or new organisations undertaking a permanent general public educational campaign aimed at promoting European integration and a common European identity. The Foundation's functions should be to ensure the most effective use by other organisations of its funds, to promote its aims throughout the European Continent and not merely within the European Community. Based on the experience of the Franco-German exchange programme and resources used for it, the European Foundation should dispose of a budget of not less than 50 million units of account per annum.

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue de Toulouse 47-49
1040 BRUXELLES

CD/M/15

C O M I T E D I R E C T E U R

Réunion des 25 - 26 mars 1977 à Rome

PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Jean REY, Président
Robert van SCHENDEL, Secrétaire général
Prof. Giuseppe PETRELLI

Roscam ABBING, Max AMBUHL, Vittorio BADINI-CONFALIONIERI
suppléant de Franco NOBILI, Angelo BERNASSOLA, Chev.
Anthony CALLUS, Miguel COLL y ALLENTORN, Dr. Enzo DALLA
CHIESA, Mme P. DEGROOTE suppléant Ernest GLINNE, Gerhard
EICKHORN, Frankie HANSEN, Arno KRAUSE, Angelo LOTTI,
Ernst MAJONICA, Max MOREL, Elena SONNINO suppléant de
Georges PEYRONNET, Thomas PHILIPPOVICH, Hubert REGNER
suppléant de Dr. Bruno BUCHWIESER, Sir Geoffrey RIPPON,
Lucien de SAINTE-LORETTE, Prof. Umberto SERAFINI, Flor.
van de VELDE, Ernest WISTRICH, Luiz YANEZ-BARNUEVO.

Henk ABEN, Philippe BERTRAND, Mrs CHAPMAN, Dottssa
Caterina CHIZZOLA, Prof. Walter GANADO, Mrs B. GOLDSMITH,
Dr. K.J. HAHN, Hans KÖRNER, J. LINTHORST-HOMAN, Mme
Ilona MULLER, Gian Piero ORSELLO, Josep SANS, Michael
STEED, Jacques VANTOMME, Mme Yvonne de WERGIFOSSE,
Alwin WESTERHOF.

Excusés

MM. Gaston DEFFERRE, Vice-Président
Karl-Heinz NARJES, Trésorier
Sir Geoffrey de FREITAS
Jan KULAKOWSKI
J.H.C. MOLENAAR
Alain POHER
Horst SEEFELD
Maurice FAURE
Prof. Dr. Walter HALLSTEIN
Prof. Louis LEPRINCE-RINGUET

./...

Prof. Mario ALBERTINI, Dr. Martin BANGEMANN, Tsenko BAREV, Alfred BERTRAND, Comte BOEL, Mme E.C.A.M. BOOT, Pierre BORDEAUX-GROULT, Walter BRAUN, Arthur CALTEUX, Barry DESMOND, Rory DUNNE, Dr. Friedhelm FABERS, Gerhard FLAMIG, Ernest GLINNE, Jean-Pierre GOUZY, Per HARALDSSON, Manuel de IRUJO, Gérard JAQUET, Hans DE KOSTER, Carlos MARTINEZ-PARERA, Richard MOORE, André MORICE, Sir Henri PLUMB, Derek PRAG, Prof. Stephan-RADINGER, Lucien RADOUX, Ludwig ROSENBERG, Claus SCHONDUBE, François STAEDLIN, Svenn STRAY, Frans van den BERG, Drs A.R.A. THEUNISSEN.

Xavier ALVAJAR, Christian DEGNY, Léon DESLANDES, Dr. Jürgen HAHN, Paul HIPPERT, Michel JUNOT, P.H. KAARS SYPESTEYN, J. KEY, Walter KUNNEN, L.A. LECLEIR, H.A. LUCKER, Bernard MONTANIER, Ferruccio PISONI, J. ROSE, Juan SAURET, Luzius WASESCHA.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE.

Le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 1976 à Bruxelles est adopté sans débat.

II. SITUATION POLITIQUE EUROPEENNE ET PROGRAMME D'ACTION.

Le Président constate qu'au cours de ces dernières séances, le Conseil des Communautés n'est pas parvenu à un accord sur la présence du Président de la Commission à la Conférence économique occidentale de Londres du mois de mai. Il propose au Comité directeur, le texte d'un télégramme qu'il faudrait adresser immédiatement au Président du Conseil européen qui se tient à Rome.

Après débat et amendement, le texte du télégramme est adopté (Doc. CD/P/46). Il est décidé de rendre public le texte de ce télégramme.

Le Président rappelle les raisons pour lesquelles le Comité exécutif a cru nécessaire d'adresser un Memorandum aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et au Président de la Commission, membre du Conseil européen, qui se réunit ce jour même à Rome. Le texte a été amendé sur la proposition de différents membres du Comité exécutif. Il se fonde sur des décisions antérieures du Mouvement et n'implique aucune prise de position nouvelle de ce dernier.

Le texte du Memorandum (Doc. CD/P/47) a été adressé aux Chefs d'Etat et de Gouvernement et au Président de la Commission, membre du Conseil européen, ainsi qu'aux autres membres de la Commission, aux Ministres des Affaires Etrangères,

./...

aux représentants permanents des Etats-membres, à tous les membres du Parlement européen, à quelques hauts fonctionnaires des Institutions de la Communauté et à tous les correspondants de la presse accréditée auprès de la Commission.

Le Président commente succinctement les éléments les plus récents de la situation politique européenne.

Sur proposition de Monsieur Wistrich, il est décidé de joindre le débat sur la situation politique européenne et sur le programme d'action du Mouvement.

Le Président rappelle que ce dernier point fait l'objet d'une longue note, approuvée par le Comité exécutif, et qui a été adressée aux représentants des organisations membres (Doc. CD/P/48).

Participent à la discussion : MM. BERNASSOLA, Ph. BERTRAND, COLL y ALLENTORN, DALLA CHIESA, de SAINTE LORETTE, de WERGIFOSSE, EICKHORN, GOLDSMITH, HAHN, KRAUSE, MOREL, Prof. PETRILLI, PHILIPPOVICH, REY, RIPPON, SERAFINI, Melle SONNINO, WESTERHOF, WISTRICH.

Monsieur WISTRICH soumet des propositions pour la constitution d'un comité ad hoc chargé de la campagne d'opinion pour la préparation des élections directes du Parlement européen. Ce comité ad hoc devrait être différent du Mouvement Européen mais doit comprendre ses représentants ainsi que les représentants de certaines de ces organisations membres et être animé par une personnalité nouvelle disposant de la confiance des Institutions de la Communauté.

Sir Geoffrey RIPPON insiste sur la nécessité de la constitution, dans les plus brefs délais possibles, d'une importante Fondation pouvant assurer le financement de la campagne et en particulier des actions menées par les organisations membres du Mouvement Européen.

En réponse aux questions posées par Monsieur Philippovich sur le sens à donner à certaines propositions contenues dans la note du Comité exécutif sur le programme d'action du Mouvement Européen, le Secrétaire général fait connaître les intentions du Comité exécutif concernant la composition et l'action du Comité restreint chargé de la gestion de la campagne.

Le Président considère que les propositions de M. WISTRICH ne sont pas fondamentalement différentes des décisions contenues dans la note du Comité exécutif. Il ne croit pas que le Comité directeur puisse se prononcer sur les propositions de M. WISTRICH à l'absence d'un texte écrit.

./...

Sur proposition du Président le débat est suspendu.

III. PROPOSITION DU CONSEIL FRANCAIS POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX NOBEL DE LA PAIX.

Monsieur Philippe BERTRAND commente la proposition de résolution soumise par le Conseil français du Mouvement Européen pour que soit soutenue, par le Mouvement Européen, l'attribution du Prix Nobel de la Paix à M. Jean Monnet (Doc. CD/P/49).

En conclusion d'un bref débat, le Comité directeur appuie la proposition du Conseil français. Le Président ne croit pas qu'elle puisse faire l'objet dès à présent d'une publication. Il s'emploiera à prendre les contacts voulus pour son aboutissement.

IV. SUITE DU DEBAT SUR LA SITUATION POLITIQUE EUROPEENNE ET LE PROGRAMME D'ACTION.

Après la reprise du débat, le Président fait connaître son sentiment à l'égard du débat de la veille et en particulier sur les propositions présentées par M. WISTRICH.

Il rappelle tout ce qui a été effectivement accompli pour la préparation de la campagne tout en soulignant les difficultés rencontrées par le Comité exécutif tant dans la constitution du Comité de patronage de la campagne que, ce qui est beaucoup plus grave, dans le domaine financier. Il requiert une attention quotidienne dont il sera parlé au Conseil fédéral. Il accepte le reproche qui a été fait quant à la présence insuffisante des membres du Comité exécutif qu'il ne cesse pas de déplorer lui-même. Il constate néanmoins que la plupart des membres du Comité directeur et en particulier les Présidents des organisations membres n'ont pu être présents à cette réunion.

Quant à la campagne dans l'opinion publique, elle se déroulera, conformément aux décisions déjà prises par le Mouvement, en deux phases :

- la première dans laquelle nous nous trouvons, de la responsabilité des Conseils nationaux, en faveur de la ratification rapide de la Convention et des lois électorales respectives;
- la seconde qui devrait débiter en automne pour la préparation de l'opinion à l'élection directe elle-même.

Il n'est donc nullement trop tard comme il a été dit.

Quant à l'animation de la campagne, le problème pourrait être résolu par un renforcement du Secrétariat général - notamment par la désignation d'un adjoint au Secrétaire général - dont l'importance numérique est aujourd'hui beaucoup trop faible en conséquence de la crise grave que le Mouvement traverse.

Monsieur WISTRICH dépose un projet écrit de résolution qui est distribué. (Doc. CD/P/50).

Participent à la discussion : MM. BERTRAND, CALLUS, COLL y ALLENTORN, DALLA CHIESA, de SAINTE-LORETTE, GANADO, GOLDSMITH, HANSEN, MOREL, PHILIPPOVICH, RIPPON, SANS, WESTERHOF, WISTRICH.

En conclusion :

- sur proposition du Président, il est décidé de renvoyer au Conseil fédéral les décisions en conclusion du débat et d'adresser à tous les membres du Conseil fédéral la note du Secrétaire général approuvée par le Comité exécutif sur le programme d'action pour la préparation de l'élection directe du Parlement européen ainsi que le texte des propositions présentées par M. WISTRICH.
- sur proposition de Monsieur PHILIPPOVICH, il est demandé à M. WISTRICH de remanier ses propositions en fonction du débat qui vient d'avoir lieu.

V. CONVOCATION DU CONSEIL FEDERAL.

Sur proposition du Comité exécutif, le Conseil fédéral est convoqué, à Paris, le vendredi 13 mai. La réunion commencera à 11 h, se poursuivra toute la journée et continuera éventuellement dans la matinée du samedi 14 mai.

Alejandro Campos Ramirez
F. u. s. Terre

Urbanización Juan de Austria
Edificio Nippel 203

El Ermital

890 09 10

Olivo 81

Mexico 20 DF

Talleres

Balicio 284

Colonia Alamos

Mexico DF

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue de Toulouse 47-49
1040 BRUXELLES

CD/P/48

C O M I T E D I R E C T E U R

Réunion des 25 - 26 mars 1977 à Rome

PROGRAMME D'ACTION
POUR LA PREPARATION DE L'ELECTION DIRECTE
DU PARLEMENT EUROPEEN

Bruxelles, le 11 février 1977

PROGRAMME D'ACTION
POUR LA PREPARATION DE L'ELECTION DIRECTE
DU PARLEMENT EUROPEEN

I N T R O D U C T I O N

La décision enfin prise de procéder à l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen ouvre, pour les Communautés européennes en général, et pour les organisations qui se sont donné pour tâche de lutter en faveur de l'intégration politique de l'Europe, une période d'intense activité, c'est-à-dire de défis à relever et de chances à saisir.

En dépit de nombreuses années d'action militante de la Communauté, les citoyens dans leur ensemble ne paraissent plus ou plus assez préparés à l'exercice de leurs droits démocratiques, faute de croire encore à leur réalité ou à leur efficacité. C'est que, déçus par la crise persistante qui affecte la Communauté dans sa volonté, abusés par les définitions contradictoires qu'en donnent ses propres signataires, atteints par une dépression économique générale, inquiets

./...

des périls qui guettent leur sécurité, troublés parfois par l'incapacité et l'abaissement dans le monde de leurs structures nationales naguère prestigieuses, et aveuglés, ici et là, par la conjonction de dogmes d'un autre âge et d'idéologies d'un autre monde, ils ne discernent que mal ou ne mesurent plus la valeur irremplaçable de cette Communauté de peuples en construction comme réponse à leurs angoisses présentes, comme ferment de leurs capacités futures et comme annonce d'un modèle renouvelé de société.

Une action puissante et résolue dans l'opinion publique préparatoire à l'élection européenne est donc indispensable, tout le monde en convient. Elle l'est d'autant plus et nécessitera d'autant plus de moyens que l'élection directe arrive tard, après l'euphorie active des premières années, dans un climat de scepticisme et une recrudescence d'attaques.

Si la première élection réussit, si par un fort courant de participation elle exprime à nouveau un certain enthousiasme des citoyens, leur volonté de choisir eux-mêmes leur destin commun dans un affrontement politique sur des choix évidents, la Communauté ne peut pas ne pas en sortir renforcée, politisée, projetée dans son propre dépassement. Si, au contraire, la première élection ne devait entraîner qu'une maigre participation des citoyens faute d'une conscience suffisante de l'enjeu ou parce que ne s'offriraient aux suffrages que

des candidats peu convaincus ou des programmes trop vagues dans un climat trop national, le péril, pour la Communauté elle-même et son devenir, serait sans doute mortel.

L'importance de l'enjeu, la nouveauté des problèmes posés, des délais relativement courts, le fait que l'élection paraît encore incertaine dans certains pays impliquent, pour la préparer, un ensemble d'actions dans l'opinion à mener harmonieusement.

*

*

*

Le Mouvement Européen qui s'est battu résolument depuis tant d'années pour le triomphe de la politique d'unité et d'intégration européenne, pour le succès et le dépassement des Communautés, pour leur démocratisation et, en particulier, pour que le Parlement Européen soit élu directement, est évidemment désireux de contribuer au succès de cette première élection.

Avec toutes les organisations tant internationales que nationales qu'il rassemble, il croit pouvoir le faire efficacement.

./...

Composition du Mouvement Européen

Le Mouvement Européen rassemble actuellement les organisations internationales suivantes :

- Association Européenne des Enseignants (A.E.D.E.)
- Association des Journalistes Européens (A.J.E.)
- Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de la C.E.E. (COPA)
- Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.)
- Conseil des Communes d'Europe (C.C.E.)
- Fédération Internationale des Maisons de l'Europe (F.I.M.E.)
- Jeunesse Européenne Fédéraliste (J.E.F.)
- Ligue Européenne de Coopération Economique (L.E.C.E.)
- Mouvement Gauche Européenne (M.G.E.)
- Mouvement Libéral pour l'Europe Unie (M.L.E.U.)
- Union Européenne des Démocrates-Chrétiens (U.E.D.C.)
- Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.)
- Union des Résistants pour une Europe Unie (U.R.P.E.)

Le Centre International de Formation Européenne (C.I.F.E.) est en voie d'adhésion au Mouvement Européen; il participera en tous cas, dans le cadre de celui-ci, à la campagne dans l'opinion publique.

Adhèrent également au Mouvement Européen, encore que ces adhésions soient d'une autre nature et par conséquent d'un autre effet :

- le Groupe Démocrate-Chrétien du Parlement Européen;
- le Groupe des Libéraux et Apparentés du Parlement Européen;
- le Groupe Socialiste du Parlement Européen.

Enfin, le Mouvement Européen dispose comme un de ses moyens d'action d'une "Commission féminine internationale" au contact des diverses organisations féminines.

Le Mouvement Européen est représenté dans la plupart des pays d'Europe et en particulier dans chacun des pays membres de la Communauté par un Conseil national. La structure des Conseils nationaux du Mouvement Européen est variable. Elle tient compte des nécessités de chaque pays et des traditions de l'organisation. Essentiellement, chaque Conseil national du Mouvement Européen rassemble :

- les partis politiques favorables à l'intégration européenne ou leurs représentants;
- les organisations économiques et sociales ou leurs représentants;
- diverses autres organisations, en particulier culturelles;
- les sections de toutes les organisations internationales membres du Mouvement Européen;
- diverses personnalités.

Dans plusieurs cas, les Conseils nationaux groupent outre les adhérents individuels des Mouvements membres, des personnalités y adhérant directement.

*

*

*

Phases de l'action

De l'avis du Mouvement Européen et des organisations qu'il rassemble, la campagne de préparation à l'élection au suffrage universel direct du Parlement Européen devra tout naturellement poursuivre deux objectifs successifs, déterminant deux phases principales, chacune d'entre elles se

./...

subdivisant en deux types d'action de nature et de portée différentes, même si elles se trouvent dans la pratique chronologiquement associées.

La première phase, ou premier objectif, s'est ouverte dès l'adoption par le Conseil de l'Acte décidant l'élection directe. Elle consiste à obtenir dans chacun des neuf Etats membres et dans les délais les plus brefs, d'une part la ratification de l'Acte du Conseil et, d'autre part, l'adoption des dispositions permettant l'organisation de l'élection dans le pays considéré. Il s'agit enfin d'obtenir que la date de l'élection puisse être définitivement fixée, si possible à la date primitivement prévue de mai-juin 1978.

La seconde phase, ou second objectif, est en cours de préparation. Son ouverture effective dépendra largement de la fixation définitive de la date de l'élection ou à tout le moins d'une certitude suffisante quant aux chances et délais des ratifications et des approbations des lois électorales. Elle consistera à agir dans l'opinion publique européenne à l'effet, d'une part, de préparer les citoyens à cette nouvelle dimension politique de la Communauté et de les convaincre du devoir qu'ils ont d'exercer leurs droits, et, d'autre part, d'obtenir leurs suffrages pour tels candidats ou pour tels autres.

Chacun de ces objectifs ou de ces phases de la campagne doit évidemment déterminer le type de l'action requise, son intensité, le mode et la hauteur de son financement, le choix des niveaux privilégiés - international, nationaux ou régionaux - de cette action, et enfin le degré requis de participation des institutions, autorités, services, partis, mouvements et organisations diverses conformément aux buts qu'ils poursuivent respectivement.

Principes généraux

De l'avis du Mouvement Européen, la préparation de l'élection directe du Parlement Européen devrait se réaliser en conformité avec quelques principes très généraux.

1. Distinction entre campagne civique de préparation à l'élection directe et les actions actuellement entreprises en faveur de la ratification de l'Acte du Conseil dans les pays où elle se heurte encore à des objections majeures.
2. Distinction entre campagne civique de préparation et campagne électorale proprement dite. Cette dernière devrait être réservée aux partis et organisations présentant des candidats. Pour sa part, le Mouvement Européen n'entend pas présenter des candidats, mais consacrer tous ses efforts, en coopération avec tous les partis favorables à l'élection, à assurer le succès de celle-ci.

./...

3. Concentration de tous les efforts, sans monopole ni exclusive, et participation à la campagne du plus grand nombre possible d'opérateurs. Pour multiplier les effets de chacun, il s'agit d'associer dans l'organisation de la campagne :

- les institutions et services de la Communauté;
- les autorités gouvernementales, régionales et locales;
- les partis politiques européens et nationaux favorables à l'élection;
- les organisations économiques et sociales favorables à l'élection;
- les organisations et personnalités de la vie culturelle favorables à l'élection;
- les principaux média - presse écrite, quotidienne et périodique, radio, télévision - favorables à l'élection;
- le Mouvement Européen proprement dit et l'ensemble des organisations qu'il rassemble.

Le Mouvement Européen quant à lui, conscient de l'effet multiplicateur indispensable qu'aura l'action de ses diverses organisations, tant celles à vocation générale que celles dont l'action s'exerce dans des milieux déterminés, considère qu'elles commettraient une erreur politique en revendiquant, soit chacune d'elles, soit toutes ensemble réunies, un monopole quelconque dans cette action. Il a par contre la conviction de pouvoir apporter un concours efficace à l'organisation et à la coordination de cette campagne.

./...

4. Equilibre entre une large décentralisation de l'ensemble des actions et leur coordination sur le plan européen.

Les actions doivent être le plus décentralisées possible pour tenir compte non seulement de la situation politique différente d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, mais aussi pour s'adapter à des milieux distincts, à leur mentalité, à leurs intérêts. Elles doivent être en même temps le plus possible coordonnées sur le plan européen, notamment pour éviter le risque inhérent à la première élection dans les conditions juridiques et politiques où elle se réalisera : un climat trop national résultant de corps électoraux, vraisemblablement purement nationaux, et de lois électorales distinctes ou divergentes.

5. Recherche constante de l'équilibre le plus adéquat entre l'information objective sur la réalité des Communautés, sur leur fonctionnement, sur leur politique, et l'engagement plus subjectif sur l'enjeu politique de l'élection et les conditions de développement nécessaires de la Communauté, ainsi que la lutte contre les adversaires de cette Communauté.

6. Pression sur tous les partis, tant au niveau européen qu'à leur niveau national, en faveur de l'européisation de leurs structures et de leurs programmes, comme en faveur du choix, par eux, de bons candidats.

7. Effort coordonné à l'effet de réunir les moyens financiers et matériels suffisants provenant de diverses sources et répartition de ces moyens d'une manière rationnelle.

Une préférence générale doit être accordée, quels que soient leurs opérateurs, aux actions se déroulant dans les zones, pays, régions ou milieux de plus grand risque pour le succès de l'élection. Une préférence devrait être aussi accordée en fonction du caractère international ou non des sources financières et des opérateurs.

Les organisations internationales éprouvent, en effet, de grandes difficultés à s'assurer le financement de leurs activités en dehors des institutions de la Communauté.

Les organisations nationales ou régionales peuvent par contre faire appel aux autorités publiques nationales ou régionales ainsi qu'à des organisations privées ayant leur siège dans la zone considérée.

C'est à la lumière de tels principes généraux que le Mouvement Européen entend, avec toutes les organisations qui le composent, animer un certain nombre d'actions ou y concourir. Ces actions sont ci-après groupées, selon l'objectif poursuivi, en deux phases, subdivisées en recherche d'objectifs différents, qui pour la clarté de l'exposé sont distinctes même si elles se chevauchent chronologiquement.

*

*

*

./...

PHASE I : Ratification de l'Acte du Conseil et adoption des lois électorales.

A. Ratification de l'Acte du Conseil

De l'avis du Mouvement Européen dans son ensemble, l'action à mener est essentiellement de nature politique. Compte tenu des diversités de situation politique quant aux chances de ratification, cette action s'exercera essentiellement sur un plan national. L'action internationale devra se limiter à une certaine coordination de l'argumentation politique et du financement.

Dans chacun des neuf pays, la tâche essentielle consiste, sauf deux exceptions, à exercer une pression sur le gouvernement et les partis politiques représentés au Parlement pour que la ratification de l'Acte du Conseil, qui est politiquement acquise, ait lieu dans les délais les plus brefs. En France et au Danemark, par contre, l'organisation de cette pression sur le gouvernement et les partis politiques représentés au Parlement ne peut se limiter au délai de la ratification; elle doit tout d'abord porter sur la ratification elle-même qui ne paraît pas encore politiquement assurée.

Dans la plupart des cas, le Conseil national du Mouvement Européen, tel qu'il est constitué, est l'organe efficace et suffisant de cette action politique.

Néanmoins, divers Conseils nationaux, notamment en Allemagne, en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas, ont déjà constitué ou sont en train de constituer un Comité ad hoc, qui, animé par le Mouvement Européen, est représentatif d'organisations et de milieux plus larges que ceux qui se trouvent normalement au sein du Mouvement Européen. Ce faisant, ces Conseils nationaux ont voulu mettre à profit la période présente pour préparer la mise en place de l'organisme qui sera appelé dans une phase ultérieure à organiser la campagne d'information de l'opinion publique.

En France, la ratification pose, plus que dans aucun pays, des problèmes à la fois psychologiques, politiques et institutionnels exceptionnels. En particulier, les partis politiques importants se trouvent divisés sur le problème de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen. L'Organisation française du Mouvement Européen (Conseil national) anime en fait l'action importante qui doit être conduite

B. Adoption de la loi électorale

Sauf exception, il n'entre pas dans les intentions du Mouvement Européen, ni de ses organisations membres de se mêler de près ni directement ni indirectement à la préparation des lois électorales respectives organisant l'élection directe du Parlement Européen. L'action du Mouvement Européen sera par contre d'exercer une pression sur les gouvernements et sur les partis politiques représentés au Parlement que pour l'adoption de la loi électorale ait lieu dans les délais les plus brefs, permettant ainsi la fixation de la date définitive de l'élection. Sous réserve de l'information réciproque par les structures internationales habituelles du Mouvement Européen, cette action est de la compétence des Conseils nationaux et des comités ad hoc pour la préparation de l'élection directe qu'ils auront éventuellement constitués.

A l'égard de cette pression sur les gouvernements et les partis politiques dans chacun des pays, les Conseils nationaux du Mouvement Européen et les organisations que celui-ci rassemble, se trouvent dans des situations très différentes les unes des autres, selon la nature et le degré des problèmes que pose l'adoption des lois électorales respectives. La situation est en effet très diversifiée.

./...

Dans certains pays, la loi électorale à adopter pour l'organisation de l'élection directe du Parlement Européen ne pose que des problèmes politiques mineurs sans liaison avec le degré de conviction européenne.

En Belgique, en France et en Grande-Bretagne, la loi électorale à adopter pour l'organisation de l'élection directe du Parlement Européen pose des problèmes institutionnels, politiques et psychologiques relativement graves qui, suite à une évolution récente, paraissent moins liés que l'on ne l'avait craint aux chances de ratification de l'Acte du Conseil, en tous cas si le débat de ratification précède, comme il est vraisemblable, le débat sur la loi électorale. Tout au plus peut-on craindre que la solution de ces problèmes n'entraîne un retard dans la fixation de la date de l'élection.

C. Fixation de la date définitive de l'élection.

Il est essentiel que la date prévue pour l'élection soit confirmée très rapidement. Si elle ne l'était pas, le Mouvement Européen avec toutes les organisations qui le composent aurait à mener une action dans ce sens auprès de toutes les autorités intéressées.

./...

PHASE II: Campagne civique d'information préparatoire à l'élection directe du Parlement Européen et campagne électorale proprement dite.

A. Campagne civique d'information préparatoire à l'élection directe du Parlement Européen.

Le but de la campagne de préparation à l'élection directe, dont la nécessité est reconnue, est essentiellement de préparer les citoyens des pays membres de la Communauté à participer effectivement à cette élection. Il s'agit donc en tout premier lieu de leur donner une information objective sur la réalité de la Communauté et sur son fonctionnement. Il s'agit aussi d'un discours plus subjectif et partisan sur l'avenir tant économique que politique de la Communauté, sur l'enjeu effectif de l'élection. S'il est sûr que ces deux éléments doivent être à la base de la campagne, on peut discuter de leur importance respective.

Dès à présent, dans tous les pays où les chances de ratification sont pratiquement assurées, on s'oriente dans une large mesure vers la description de l'enjeu politique de la Communauté. Dans les autres pays, en particulier en France, l'action menée par les organisations et personnes favorables à la Communauté européenne est actuellement d'apparence plus neutre. Le renforcement de l'élément partisan se fera progressivement à partir de la ratification.

./...

Comme dit plus haut, la campagne d'information proprement dite, ne se développera réellement de manière importante qu'après la fixation de la date définitive de l'élection. Mais l'ampleur de la campagne à mener ne permettant pas de l'improviser, sa préparation a déjà commencé dans la plupart des pays et au sein de la plupart des organisations, à l'exception toutefois des pays cités plus haut où la situation politique ne le permet pas. Dans les faits, le déroulement de cette campagne chevauche donc chronologiquement avec les actions menées en faveur de la ratification rapide de l'Acte du Conseil et en faveur de l'adoption des lois électorales.

*

*

*

Dans l'intention du Mouvement Européen et compte tenu des conditions dans lesquelles l'élection directe aura lieu, la campagne doit se dérouler suivant le double principe, qui n'est qu'en apparence contradictoire, d'une large décentralisation et d'une concentration et coordination de tous les efforts.

La première élection directe ayant lieu dans un cadre national et, dans certains cas, au sein de circonscriptions régionales, il va de soi que la plupart des actions à mener doivent l'être aux niveaux nationaux,

./...

régionaux et même locaux, pour tenir compte des langues et traditions culturelles, de la situation politique et des sensibilités particulières. En même temps, s'agissant de l'élection du Parlement européen et pour compenser le caractère encore trop national que revêtira l'élection, il importe d'organiser l'ensemble des actions de préparation de l'opinion dans un cadre et selon des thèmes européens. C'est certainement ce que voudront faire les Institutions de la Communauté et leurs services. C'est dans cet esprit que le Mouvement Européen, pour sa part, est prêt à y apporter tout son concours.

La plupart des actions concrètes et particulières s'exerceront aux niveaux nationaux et régionaux selon des plans définis à l'échelon national. Le Mouvement Européen à son échelon international, et en coopération étroite avec ses organisations internationales membres, s'efforcera de coordonner ces divers plans nationaux dans toute la mesure souhaitable et possible.

*

*

*

Du reste, le Mouvement Européen et l'ensemble des organisations qu'il rassemble, y compris nationales, n'entend pas, tout en gardant le contrôle effectif des

diverses actions, exercer un rôle trop apparent ni exclusif. C'est à cet effet, qu'il recherche systématiquement à tous ses niveaux la participation au sein de la campagne d'opérateurs, d'autorités, de services, d'organisations et de personnalités qui ne participent pas normalement à son action habituelle. Cet effort s'est traduit par la création de comités ad hoc déjà constitués ou en voie de formation sur le plan international comme sur les plans nationaux.

Ces comités internationaux et nationaux réuniront des personnalités favorables à l'intégration européenne, au renforcement de la Communauté et à l'élection du Parlement Européen, très représentatives de la vie politique, économique, sociale, philosophique, religieuse et culturelle. Ils assureront le patronage de la campagne.

1. - Sur les plans nationaux et régionaux.

A l'exception du Danemark, les Conseils nationaux du Mouvement Européen dans les pays membres de la Communauté européenne, malgré leur différence de poids spécifique, apparaissent comme le noyau indispensable à l'organisation d'une telle campagne, par l'action particulière des sections des mouvements membres qui les composent, le jeu de leur implantation régionale et locale, et l'interpénétration ou la coopération des partis et des syndicats. La plupart d'entre eux paraissent à même de contribuer à l'organisation d'un large débat préalable à

l'élection et à acheminer capillairement l'information à distribuer.

En prenant, dans le cadre des décisions du Mouvement Européen tout entier, l'initiative de constituer des comités d'initiative pour préparer l'élection, ces Conseils nationaux ont pour objectif d'entraîner la participation active des autorités nationales, régionales et locales afin de multiplier les possibilités politiques, pratiques et financières de leurs actions. Ils s'efforcent en particulier d'accéder aux moyens publics de radio-diffusion et de télévision et d'acquérir le concours d'une partie de la presse écrite. Enfin, il ne se concevrait pas, et aucun des Conseils nationaux du Mouvement Européen ne concevrait, d'organiser cette action sans une coopération étroite, pratique et financière, avec les services intéressés des institutions de la Communauté. Les Conseils nationaux, leurs comités régionaux et locaux, les organisations et les personnes qu'ils rassemblent, peuvent être dans cette période, plus encore que dans le passé, les multiplicateurs indispensables de l'action propre des services de la Communauté.

Le rôle particulier, à ses divers échelons, de chacune des organisations membres sera commenté ci-dessous à propos de l'aspect international de la campagne.

./...

*

* * *

La plupart des Conseils nationaux du Mouvement Européen ont fait connaître ou s'apprêtent à faire connaître d'une manière plus ou moins détaillée le programme de leurs actions dans le cadre de cette campagne d'information.

Il s'agit essentiellement :

1. de la multiplication de réunions d'information et de débats, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional et local, sous forme de réunions publiques, de colloques, séminaires, conférences, etc.;
2. de la publication de brochures générales ou spécialisées par milieux sur l'enjeu de l'élection, ou seulement de la diffusion de telles brochures qui seraient déjà disponibles;
3. de l'incitation faite aux assemblées régionales et locales d'organiser des débats sur les problèmes posés par le déroulement et l'enjeu de l'élection (notamment avec le concours d'organisations spécialisées comme le Conseil des Communes d'Europe);
4. de la formation accélérée d'animateurs de tels débats, bien informés sur les problèmes actuels des Communautés européennes (notamment avec le concours d'orga-

./...

ganisations spécialisées comme le Centre International de Formation Européenne, l'Association Européenne des Enseignants et la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe);

5. de la publication dans la presse quotidienne ou périodique d'articles nourrissant ce débat;
6. de l'organisation de débats radio-diffusés ou télévisés;
7. de l'organisation de débats semblables avec des organisations syndicales;
8. de l'organisation de consultations systématiques des partis nationaux favorables à l'intégration européenne sur le contenu de leurs programmes européens;
9. de l'organisation de débats contradictoires avec les structures nationales, régionales ou locales de tous les partis.

Il n'est pas opportun de reprendre ici le détail de ces programmes. Ils ne pourraient d'ailleurs être encore dans leur totalité systématiquement programmés.

*

*

Il est malheureux mais normal que les concours politiques, pratiques et financiers à la disposition des Conseils nationaux du Mouvement Européen sont en raison inverse des risques de ratification et de succès de l'élection.

De l'avis du Mouvement Européen dans son ensemble, une attention prioritaire doit être accordée à la situation de la France. Des problèmes particuliers se posent aussi au Danemark et en Grande-Bretagne.

2. - Sur le plan international.

Un comité européen de patronage à la préparation à l'élection directe du Parlement européen est en voie de constitution. Il comprend une centaine de personnalités internationalement connues, très représentatives de la vie politique, économique, sociale, philosophique, religieuse, culturelle, académique et scientifique, des neuf pays membres de la Communauté. Il comprend aussi tous les membres du Comité exécutif international du Mouvement Européen. S'y trouve donc incluse la présence de MM. Gaston DEFFERRE, Maurice FAURE et Alain POHER, apportant ainsi provisoirement une solution aux difficultés rencontrées en France, du côté des partis politiques, dans la constitution du Comité de la "Campagne pour l'Europe".

./...

Ce Comité international assurera le patronage de l'ensemble des actions de préparation à l'élection directe. Un Comité plus restreint comprendra les membres du Comité exécutif international du Mouvement Européen et des représentants des principales forces. Sous la présidence de M. Jean REY, Président du Mouvement Européen, il sera chargé de l'animation et de la gestion de la campagne. Le titre de ce Comité n'est pas encore défini. Vraisemblablement, pour conférer dès le début un caractère très large, il ne portera pas le nom du Mouvement Européen, tout en étant animé par ce dernier.

Le rôle du Mouvement Européen sur le plan international est essentiellement d'impulsion générale et de coordination la plus étroite qui apparaîtra souhaitable et possible.

1° Impulsion générale.

L'impulsion générale sera donnée par :

- a) la publication d'un programme politique général représentant en fait les vues de l'ensemble du Mouvement Européen sur l'avenir de la Communauté européenne et l'enjeu de l'élection. Cette brochure est destinée à

./...

servir de thème général de la campagne, à tous les échelons de l'action, sous réserve d'adaptation due aux situations politiques ou sensibilités particulières;

- b) la définition pour l'ensemble, de thèmes politiques plus particuliers, en fonction de l'évolution de la situation politique européenne dans le cours du développement de la campagne;
- c) l'organisation de deux ou trois colloques ou conférences internationales d'étude de problèmes importants pour l'avenir de la Communauté, dont le thème sera fonction de l'évolution de la politique européenne dans le cours du déroulement de la campagne;
- d) l'organisation d'une ou deux rencontres entre le Comité d'animation de la campagne, ou le Comité exécutif international du Mouvement Européen, et les dirigeants européens de chacun des partis favorables à la Communauté, à titre de préparation au Colloque et au Congrès définis ci-dessous;
- e) l'organisation d'une rencontre multilatérale entre dirigeants du Mouvement Européen et dirigeants des principaux partis politiques de la Communauté favorables à l'inté-

gration européenne, dans le but d'échanger des vues sur la situation politique européenne et sur le programme européen de ces partis, sur le programme politique d'avenir de la Communauté européenne et les mesures à prendre pour le renforcement des Communautés.

Ce projet est à mettre en parallèle avec un effort plus général du Mouvement Européen dans son action ordinaire indépendamment de l'élection. Le Mouvement Européen s'efforce actuellement de constituer en marge de ses structures permanentes, une sorte de "Comité de leaders", comprenant les dirigeants des principales forces politiques de la Communauté favorables à l'intégration européenne ainsi que, le cas échéant, les dirigeants des principales organisations économiques et sociales de la Communauté. Il aurait pour objectif de procéder périodiquement à un examen général de la situation et au choix de quelques objectifs concrets pour le renforcement de la Communauté et l'instauration de l'Union européenne.

f) l'organisation d'un vaste Congrès, avec la participation de représentants qualifiés de toutes les forces politiques de la Communauté, sur le modèle du Congrès de Bruxelles de février 1976. Ce Congrès devrait avoir

lieu trois ou quatre mois avant l'élection, juste avant le commencement de la campagne électorale proprement dite. Il constituerait l'occasion pour les principales forces politiques de rappeler publiquement l'idéal communautaire qui les réunit au moment même où elles s'apprêteront à se diviser dans la campagne électorale. Ce Congrès pourrait avoir lieu à La Haye, en particulier si, compte tenu de la date définitive de l'élection, il peut se réunir en 1978 pour mettre à profit la célébration du XXXème anniversaire du premier Congrès de La Haye;

- g) l'organisation éventuelle, en concours avec les comités nationaux intéressés, de larges manifestations publiques européennes.

2° Coordination

Le Mouvement Européen voit sa tâche de coordination dans 6 directions :

- a) la coordination générale des actions menées au niveau national;
- b) la coordination générale des actions internationales menées par des organisations internationales membres du Mouvement Européen;

- c) la délibération, et les conclusions à en tirer, sur tout élément politique majeur survenant dans le cours de la campagne;
- d) la contribution à la recherche de financement général ou complémentaire ainsi que, le cas échéant, l'arbitrage sur la répartition de sources générales de financement, en fonction de critères préférentiels adoptés par l'ensemble du Mouvement;
- e) l'organisation, en concours avec les Comités nationaux de la campagne, d'émissions européennes de radio et de télévision;
- f) l'organisation, en concours avec les Comités nationaux de la campagne, d'échanges d'articles dans la presse écrite.

La tâche de coordination incombera particulièrement au Comité d'animation de la campagne et aux comités particuliers qui sont en cours de constitution, notamment :

- un comité financier;
- un comité radio-télévision;
- un comité de presse.

L'action internationale des organisations internationales membres appelle elle aussi une coordination dans l'ensemble de la campagne.

Chacune d'entre elles a d'ailleurs une tâche de coordination particulière de ses sections nationales qui contribuent à l'action dans les Conseils nationaux du Mouvement Européen et dans les Comités de la campagne.

Chacune d'entre elles a fait connaître ou s'apprêtent à faire connaître le programme général de ses activités de préparation à l'élection directe.

La remarque faite plus haut s'applique ici concernant une certaine préférence au profit des organisations internationales dans la disposition des moyens financiers provenant des Communautés européennes.

En fonction de leur vocation politique générale ou particulière, de leur action générale ou spécialisée dans des milieux déterminés, les diverses organisations membres sont nécessairement appelées à jouer un rôle inégal et différent appelant des types distincts de coordination.

./...

a) Les organisations politiques correspondant aux trois tendances politiques principales de la Communauté

- le Mouvement Gauche Européenne
- le Mouvement Libéral pour une Europe Unie
- l'Union Européenne des Démocrates-Chrétiens;

tout en participant à tous les échelons à l'action du Mouvement Européen, se trouvent, en ce qui concerne l'élection directe du Parlement Européen, dans une situation particulière. Elles constituent en fait des ponts vers les partis européens. A la différence de toutes les autres organisations, elles participeront sans doute directement, ou au moins leurs dirigeants, à la campagne électorale proprement dite. Il est par conséquent vraisemblable, ou en tout cas souhaitable, qu'elles exerceront une partie de leurs activités sur un autre plan que d'autres organisations membres et qu'elles auront accès à d'autres sources de financement. Il en découle une distinction dans les tâches de coordination du Mouvement Européen.

b) Le Conseil des Communes d'Europe par sa composition et par son action habituelle a, quant à lui, une vocation politique inter-partisanemais limitée aux assemblées et pouvoirs régionaux et locaux. Le rôle de cette organisation sera par conséquent important dans

la préparation de l'élection puisqu'il a l'expérience de l'action au niveau le plus proche de l'électeur. Son concours est indispensable au développement de la campagne dans chaque pays. Il constitue en outre par lui-même un élément de coordination indispensable pour l'ensemble de la campagne.

c) L'Union des Fédéralistes Européens et la Jeunesse Européenne Fédéraliste sont des organisations à vocation politique générale inter-partisane mais agissant exclusivement par leurs adhérents individuels. Ceux-ci, quoique inégalement répartis dans les différents pays, sont en général convaincus, dynamiques et dévoués et s'efforcent, en général avec succès, de servir de ferment à l'ensemble de l'action européenne. Par l'importance de leur implantation et leur disponibilité, ils constituent dans la plupart des cas des modes d'action irremplaçables. Ces organisations contribuent aussi à la coordination générale dans l'ensemble de la campagne.

d) L'Association Européenne des Enseignants, le Centre International de Formation Européenne et la Fédération Internationale des Maisons de l'Europe sont des organisations qui, par leur vocation particulière et par le

milieu dans lequel elles agissent, sont particulièrement adaptées à tout un ensemble d'actions d'information et de diffusion de l'information. Elles contribueront d'une manière toute particulière à la formation d'animateurs. Quoique cette formation ait des effets surtout à l'échelon national de la campagne, ces organisations internationales seront associées dans le cadre général du Mouvement Européen, pour l'exercice de cette fonction particulière de coordination.

- e) L'Association des Journalistes Européens est évidemment une organisation dont la composition et l'action la désigne pour être directement associée à la coordination en matière de presse, de radio et de télévision.

B. Campagne électorale proprement dite

Cette phase distincte n'est indiquée ici que pour mémoire. Le Mouvement Européen, comme d'ailleurs la plupart des organisations qui le composent, reconnaissant comme sa vocation d'agir en concours avec tous les partis politiques favorables à l'intégration européenne, n'entend nullement intervenir avec eux dans le déroulement de la campagne électorale proprement dite. C'est à eux qu'incombera la présentation des candidats à cette élection et

l'organisation de leur propre campagne. Le Mouvement Européen se sera seulement efforcé, comme dit plus haut, d'agir sur ces partis pour qu'ils accélèrent la transformation dans un sens européen de leurs structures et de leurs programmes et pour qu'ils effectuent le meilleur choix de leurs candidats à l'élection.

Toutefois, il est vraisemblable que la période de la campagne électorale proprement dite, qui par définition ne peut s'enserrer dans des limites strictes, verra concurrentement et parallèlement se dérouler la campagne électorale et la campagne civique de préparation à l'élection. Le risque de confusion est d'ailleurs nul puisque les structures de la campagne civique d'information auront pleinement associé l'ensemble des partis favorables à l'intégration européenne.

Tout au moins le Mouvement Européen veillera-t-il à ne pas organiser, durant une période de 2 à 3 mois avant l'élection, sauf à la demande des principaux partis favorables à l'intégration européenne, des manifestations risquant de faire double emploi avec les partis politiques.

III. Prévisions budgétaires

Il est encore impossible d'intégrer en un ensemble coordonné et cohérent les prévisions budgétaires de toutes les actions qui se développeront en préparation de l'élection directe du Parlement européen, que ce soit au niveau international ou que ce soit surtout aux niveaux nationaux et régionaux. Les programmes établis par les diverses organisations ne pouvant encore dans la situation actuelle appréhender tous les détails de l'action, n'expriment dans la plupart des cas que des ordres de grandeur.

Il est dès à présent certain que la préparation de l'élection directe ne pourra se faire avec l'ampleur voulue que si le Mouvement Européen et ses organisations membres peuvent disposer d'un très large et exceptionnel concours financier et pratique des principales institutions de la Communauté : la Commission et le Parlement.

Le mode du concours financier des institutions communautaires devrait dans toute la mesure du possible respecter les principes de préférence dans la répartition des crédits, énoncés plus haut, à savoir :

- aide proportionnellement plus large aux actions des organisations internationales qui ne peuvent faire appel à d'autres institutions internationales;

- aide préférentielle directe, ou indirecte, par le canal d'organisations internationales, aux actions développées dans les pays, régions et milieux de "plus grand risque";
- proportion entre l'aide aux actions et leur valeur ainsi que leurs possibilités réelles de financement complémentaire;
- équilibre rationnel et coordonné de l'ensemble des aides financières.

Le concours pratique des services des institutions communautaires - publications diverses, audio-visuel, services spécialisés - doit être lui aussi coordonné avec les opérateurs de la campagne à l'effet d'éviter les pertes d'énergie et de ressources par double emploi.

*

*

*

Figurent ci-après les prévisions budgétaires du programme particulier du Mouvement Européen (Secrétariat général international) sous ses deux aspects d'impulsion et de coordination.

./...

A. Impulsion

En francs belges

1. Publication d'un manifeste :
Programme politique explicitant
l'enjeu de l'élection.
12 à 15 pages
5 versions linguistiques
tirages prévus : 60.000
exemplaires en tout 235.000

2. Autres publications 90.000

3. Colloques et Conférences inter-
nationales d'études.
Sur base de 2 Conférences
Nombre de participants : 80
Durée : 2 jours
Langues : 3
Par colloque :
Voyages : 80 x 5.000 FB en
moyenne 400.000
Séjour : 80 x 2 x 1.500 FB 240.000
Salles et installation : 80.000
Interprétation (si assurée
par institutions de la
Communauté) P.M.
Secrétariat et préparation 90.000
Divers 30.000

840.000

Coût réel dans l'hypothèse
où les frais de voyages ne
sont pas pris en charge 440.000

2 Conférences 880.000

./...

4. Rencontres avec dirigeants de chaque parti européen.

1 ou 2 rencontres avec
3 partis

Sur base de 4 rencontres

15 participants

Durée : 1 jour

3 langues

Par rencontre

Voyages : 10 x 5.000 FB en moyenne	50.000
Séjour : 12 x 1.500 FB	180.000
Salles et installation	P.M.
Interprétation (si assurée par parti ou institutions)	P.M.
Secrétariat et préparation	40.000
Divers	20.000
	<hr/>
	290.000

Coût réel dans l'hypothèse
où les frais de voyages ne
sont pas pris en charge 240.000

4 rencontres 960.000

5. Conférence Mouvement Européen -
Dirigeants des partis politiques
de la Communauté

Préparation au Congrès.

Nombre de participants : 100

Durée : 2 jours

Langues : 5

Voyages : 100 x 5.000 FB
en moyenne 500.000

Séjour : 100 x 2 x 1.500 FB 300.000

Salle et installation 90.000

Interprétation (si assurée
par institutions commu-
nautaires) P.M.

Secrétariat et préparation 110.000

Divers et imprévus 50.000

1.050.000

Coût réel dans l'hypothèse
où les frais de voyages ne
sont pas pris en charge

550.000

./...

6. Congrès

Sur base du Congrès de
Bruxelles (février 1976) :
environ 1.000 participants.

Salles et installation 225.000

Séjour des délégués :

- 2 nuits pour 750 délégués
étrangers et petit déjeuner 1.800.000

- repas : 3 pour 900 personnes 1.350.000

Voyages des délégués

750 délégués à 6.000 FB en
moyenne 4.500.000

Interprétation (si assurée par
les institutions communautaires) P.M.

Secrétariat du Congrès 75.000

Préparation :

voyages - personnel - imprimés
et traduction - P.T.T. 210.000

Imprévus : 140.000

8.300.000

Dans l'hypothèse où les frais
de voyages ne sont pas pris en
charge 3.800.000

B. Coordination

1. Fonctionnement du Comité exécutif
international

P.M.

2. Fonctionnement du Comité d'anima-
tion

Sur base de 6 réunions d'un jour
15 participants

Frais de voyages partiels - Séjour -
1 repas - Salles - Préparation :
en moyenne : 120.000

6 réunions : 720.000

3. Fonctionnement des Comités finan-
ciers, de la presse et de formation

Sur base de 7 réunions en tout et
de 10 participants en moyenne :

Par réunion 80.000

7 réunions 560.000

TOTAL GENERAL

7.795.000

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>Pages</u>
- <u>INTRODUCTION</u>	1
- Composition du Mouvement Européen	4
- Phases de l'action	5
- Principes généraux	7
- <u>PHASE I</u> : Ratification de l'Acte du Conseil et adoption des lois électorales.	11
A. Ratification de l'Acte du Conseil	11
B. Adoption de la loi électorale	17
C. Fixation de la date définitive de l'élection.	18
- <u>PHASE II</u> : Campagne civique d'information pré- paratoire à l'élection directe du Parlement européen et campagne électorale proprement dite.	19
A. Campagne civique d'information prépara- toire à l'élection directe du Parlement européen.	19
1. sur les plans nationaux et régionaux	22
2. sur le plan international	26
1° Impulsion générale	27
2° Coordination	30
B. Campagne électorale proprement dite.	35
- <u>III. Prévisions budgétaires.</u>	37
- TABLE DES MATIERES	42

MOUVEMENT EUROPEEN
Association internationale
rue de Toulouse 47-49
1040 BRUXELLES

CD/P/46

C O M I T E D I R E C T E U R

Réunion des 25 - 26 mars 1977 à Rome

TEXTE DU TELEGRAMME ENVOYE, LE 25 MARS 1977, A M. J. CALLAGHAN,
PRESIDENT DU CONSEIL EUROPEEN.

Le Comité directeur du Mouvement Européen réuni à Rome le 25 mars 1977

Ne pourrait pas comprendre que, vingt ans après la signature du Traité, la Commission des Communautés ne soit pas présente à la Conférence économique occidentale de Londres du mois de mai pour représenter les intérêts de la Communauté dans toute la mesure où ils seront concernés.

Il considère qu'une décision négative porterait une grave atteinte à l'autorité internationale de la Commission d'abord, de la Communauté ensuite.

Il déplorerait une telle méthode qui, outre le fait qu'elle exclut totalement les petits pays du champ de la discussion, valorise les Etats, en la circonstance les plus grands, au détriment de la Communauté.

Il rappelle que l'invitation de la Commission est une question de procédure qui peut être décidée à la majorité conformément au Traité.

Jean REY
Président du Mouvement
Européen.